

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 / n°22 – Règlement communal sur le stationnement et demande de crédit pour sa mise en œuvre

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission est composée de :

	11.10 2022	28.11.2022
M. Claude Bidlingmeyer	X	Excusé
Mme Maud Carrard	X	X
M. Michel Cuendet	X	X
Mme Laurence Gritli (Rapportrice)	X	X
M. Christian Hay (Président)	X	X
M. Nicolas Mivelaz	X	X
Mme Susete Ulliel	X	X

La Commission s'est réunie le 11 octobre 2022 en présence de Madame la Municipale Pascale Vollenweider et Monsieur Pierre Juillet, Chef de service, qui ont assisté à la première partie de la séance pour informer et répondre aux questions de la Commission. La Commission les remercie pour leur disponibilité et pour les informations fournies.

La Commission s'est réunie lors d'une deuxième séance le 28 novembre, pour discuter des avantages et inconvénients de la mise en place d'un système de stationnement payant à Rolle.

Préambule

Madame la Municipale a repris un projet datant de l'ancienne législature et qui devait être adressé. Ce préavis est maintenant proposé pour adresser la problématique du stationnement à Rolle soulevé par certains commerçants et habitants. Le préavis comprend un projet de règlement et un tarif. La Commission a étudié les 3 documents : le projet, le préavis et le règlement.

Contexte

Il y a depuis ces dernières années une augmentation de la population et des voitures. Dans une optique de durabilité, il convient d'inciter les gens à se déplacer autrement dans la mesure du possible. Mais il faut également que les commerces de Rolle continuent à se développer et soient accessibles en voiture avec des stationnements gratuits pour que leur accès ne soit pas défavorisé pour les personnes n'ayant pas de transports publics adéquats. Il y a déjà eu à ce sujet une étude sur les parkings il y a quelques années qui n'est plus d'actualité.

Discussion

1. La Commission s'est interrogée sur la nécessité de supprimer des places de parc dans le centre de Rolle.

Dans un centre-ville historique, le stationnement est une vraie problématique qui mérite d'être adressée en débutant par la création d'un état des lieux prenant en considération les données démographiques, les besoins en places de parc actuels et futurs. Il faut une alternative sérieuse en termes de mobilité pour aller plus loin et éventuellement envisager la possibilité de déplacer les places de parc en périphérie de ville ou dans des parkings souterrains tels que Ruello.

La Commission fait remarquer que la dernière analyse sur la circulation/stationnement de la Grand-Rue et sur le nombre de voitures qui ne bougent pas remonte à au moins 5 ou 6 ans. Les chiffres avancés ne sont donc pas crédibles et il est suggéré de faire une étude plus poussée pour pouvoir juger de ce point. A tout le moins, l'ancienne étude devrait être remise avec le préavis.

Il a été souligné qu'il n'y a pas assez de places de parc sur la commune malgré l'augmentation démographique. Cette évolution induit un changement urbain mais il n'y a pas de réelle alternative proposée avec les moyens de transport public.

Il a été question de faire 2 parkings souterrains (sous le stade et sous le jardin anglais). La Commission demande donc si ces projets de parking ont été abandonnés par la Municipalité. Madame la Municipale répond que les finances communales ont rendu le parking sous le stade irréalisable, et la protection du jardin anglais a mis terme à ce projet-là.

La Commission relève également que le préavis traite des pendulaires sans distinguer les gens qui viennent travailler à Rolle en voiture de ceux qui prennent le train (ou qui font du co-voiturage).

2. La Commission s'est interrogée sur la nécessité de mettre en place des places de parc payantes à Rolle.

Lors de la première séance, la Commission note le manque d'analyse détaillée de la situation actuelle et se pose la question du moment opportun de ce préavis. Madame la Municipale répond qu'il n'y a pas d'urgence mais qu'il faut redynamiser Rolle, diminuer les voitures ventouses, et optimiser la manière dont les amendes sont posées.

La Commission estime que cette politique, au lieu de soutenir les petits commerçants, risque d'avoir l'effet inverse en poussant les gens à aller faire leurs achats à la Migros ou au Littoral Centre (tous deux gratuits, au moins la première heure) plutôt que chez un commerçant du centre-ville.

La Commission fait remarquer qu'il n'y a pas eu de discussion préalable avec le GREC au sujet de l'installation de places de parc payantes à Rolle.

Si des places payantes doivent être installées, cela devrait être sur les extérieurs de la ville (autour de la plage par exemple) ; certaines autres zones comme la Grand-Rue devraient rester gratuites pour une durée limitée comme actuellement.

La Commission s'accorde sur le fait que la vision et les arguments manquent à ce projet.

3. Commentaires sur le règlement et le tarif

Le règlement auquel le tarif fait référence a été modifié sans mise à jour du tarif.

D'autre part, le tarif comporte des indications peu claires, qui ne sont pas définies dans le règlement. Exemple : E1 les concepts de « zone parcomètre » et « zone jusque 5 heures » ne figurent pas dans le règlement.

Certains prix sont contestables. Exemple : C3 P+R a un tarif plus cher que les CFF ou G/A qui est plus cher qu'un abonnement CFF P+R. (B se réfère à l'article 7 chiffre 1 deuxième paragraphe du règlement qui n'existe pas).

4. Conclusion de la discussion

Nous considérons chacun des buts énoncés au point 2.1 du Préavis 22 :

- a. Offre équilibrée de stationnement : faute de l'étude des besoins, on ne peut pas apprécier si l'offre est adéquate par rapport aux besoins. Cela comprend aussi le projet de réduire le nombre de places de parc au centre.
- b. Voitures ventouses : le problème reste inchangé que le stationnement soit payant ou non, car il dépend plutôt de l'efficacité du contrôle de respect de la durée de stationnement maximale.
- c. Inciter au covoiturage et transports publics : c'est une incitation bienvenue, mais qu'il n'est pas possible de suivre pour une grande partie des utilisateurs, et qui se fait au dépens des petits commerçants du centre.
- d. Parcage des pendulaires : les places de longue durée devraient être tarifées de manière semblable au Park&Ride des CFF mais le besoin n'a pas été quantifié du fait du manque de d'études sur ces besoins.
- e. Macarons : la Commission est partagée – il y a des avantages et des inconvénients.
 - Le prix élevé du macaron fait partie des arguments en sa défaveur.
 - Autre point, la Commission se pose la question du nombre de macarons qui seraient mis à disposition par rapport au nombre de places disponibles. On ne connaît pas leur condition d'octroi et leur mise en application par rapport au nombre de places.
 - De plus, l'utilisateur risque de se perdre dans les différentes zones et les durées respectives de parking. L'utilité du zonage n'est pas claire.
- f. Faciliter le contrôle : l'utilisation d'une application est certainement bénéfique mais n'a pas besoin d'un système payant (cette application est par ailleurs déjà installée).
- g. Améliorer la gestion du stationnement : il n'est pas clair comment cette gestion serait améliorée pour la commune. Par contre, le découpage de la commune en zones de parkings est trop complexe pour un utilisateur non local (mais aussi pour un utilisateur local) qui va perdre beaucoup de temps à trouver une place.
- h. Favoriser la mobilité douce grâce aux recettes : l'utilisation des recettes pour la mobilité douce n'est pas précisée par le Préavis 22, et n'est donc pas garantie.

En conséquence, nous arrivons à la conclusion que les dispositions prévues par le Préavis 22 ne répondent pas de manière satisfaisante aux besoins énoncés.

La Commission a de plus tenu compte des points suivants :

- Absence d'analyse approfondie de l'offre et de la demande de parking (pas d'étude actualisée)
- Inadéquation entre le règlement et le tarif - Un règlement sur des tarifs doit être précis, clair et sans ambiguïté ; son application doit rester maîtrisable avec des postes forfaitaires plutôt que des listes de détails.
- Tarif parfois trop élevé

La Commission rajoute en point final qu'il faut avant tout penser aux Rollois-es et à leur pouvoir d'achat, car au vu de la situation actuelle (inflation, augmentation des primes des caisses maladies et crise énergétique), le moment est inopportun pour mettre en place une telle mesure.

Conclusion

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir refuser le préavis 2021-2026, numéro 22 :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 22 du 20 septembre 2022,
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. De refuser le préavis de la Municipalité 2021-2026 / n°22 concernant le règlement communal sur le stationnement, et
2. De ne pas approuver la demande de crédit pour sa mise en œuvre.

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Hay



La Rapportrice

Laurence Gritli



Rolle, le 30 novembre 2022